

# SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL Jérémie, Maire, se sont réunis dans la salle polyvalente La Charmille, compte tenu du contexte COVID, sur convocation qui leur a été adressée le 09 avril 2021 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémie BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Christophe TINNIERE.

Etaient excusées : Ms. LAMY Raphaël, Vanessa MENARD, Carol-Anne SASSIER.

Secrétaire : M. Romain LETREGUILLY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## 1 – ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DES NOYERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu afin de définir les conditions techniques et financières de l'installation d'éclairage public du lotissement des Noyers. Un schéma d'implantation a été réalisé suivant les contraintes techniques.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

### Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total à charge de la commune
18 015,06 €	13 511,30 €	900,75 €	14 412,05 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 %** du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opérée par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

### Le conseil municipal, après délibération, décide :

- d'approuver le projet
- de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne de la manière suivante :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :
---

<b>14 412.05 €</b>
--------------------

Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>605</b> du budget annexe du lotissement des Noyers
---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes.

## 2 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le CRTE porté par la communauté de communes : Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat :

Le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des projets communaux intégrés au CRTE de la communauté de communes pour l'ensemble du mandat. Le programme est volontairement très ambitieux, afin que tous les programmes réalisés bénéficient de subventions.

- Travaux façade église
- Rénovation énergétique de la mairie, aménagement intérieur et des abords
- Chemin du Cerisier
- Rénovation énergétique des logements locatifs
- Effacement de réseaux rue de la Gare et rue de l'Etang
- Cadre de vie (cheminement piétonnier, Rénovation de la plaine de jeux et du bi-cross, nouveaux jeux pour enfants
- Rénovation des bâtiments scolaires
- Informatique école
- Système anti intrusion école
- Travaux de voirie des chemins de Lucé et des Epinays
- Ravalement de façades du commerce
- Aménagement de sécurité rue de la gare et rue des Acacias
- Aménagement des abords de l'Etang
- Cimetière

### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – PLAN DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

Dans le cadre de son plan régional en faveur de la vie associative, la Région a pour volonté de contribuer au développement du tissu associatif et au dynamisme des territoires ruraux. L'objectif de ce fonds est de pouvoir apporter une aide directe aux communes, afin qu'elles puissent soutenir les besoins matériels des associations de leur territoire.

Ces projets devront s'inscrire dans une compétence ou une politique publique de la Région. Les bénéficiaires sont les communes des Pays de la Loire de moins de 3000 habitants.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour l'acquisition de matériels pour la salle polyvalente, et l'antenne wifi pour le bâtiment de la bibliothèque. Le conseil municipal accepte ce programme et demande également de faire une demande de subvention pour l'acquisition :

- d'un ou deux barnum
- d'une table de tennis de table d'extérieur
- Table de pique-nique et bancs pour le city Stade
- Babyfoot pour le foyer des jeunes

### **4- RYTHMES SCOLAIRES**

Comme déjà évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal, la commune de Meslay a décidé de modifier le rythme scolaire de ses écoles pour revenir à une semaine à 4 jours scolaires. La commune d'Arquenay doit se positionner sur le maintien au rythme actuel ou repasser à 4 jours scolaires.

Dans le contexte d'un maintien des 4 jours ½, Monsieur le Maire évoque une forme de « concurrence » qui serait, à terme, préjudiciable à notre école et la priverait d'enfants qui seront inscrits à MESLAY DU MAINE.

Les enfants pourraient être privés d'activités culturelles et sportives organisées sur ces nouveaux créneaux du mercredi matin.

A contrario, ce changement remet en cause l'équipe d'animation, avec la perte possible d'agent de qualité, notamment le poste de Naura.

80 % des écoles mayennaises ont un rythme à 4 jours, alors que ce rythme est dérogatoire.

Dans la poursuite de la réflexion, le conseil municipal évoque également la situation sanitaire qui a « fragilisé » les associations. Seront-elles en mesure de proposer dès le mois de septembre des créneaux sur le mercredi matin ?

La structure d'accueil de Meslay du Maine sera-t-elle en mesure d'accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions qualitatives ? Les conditions financières ne sont garanties que pour la prochaine année scolaire.

Pour les élèves de primaire, les rythmes scolaires à 5 matinées sont plus favorables aux apprentissages. L'équipe éducative envisagerait de modifier les horaires pour allonger les matinées de 30 minutes.

Un accueil à Arquenay le mercredi matin peut-il être envisagé afin d'apporter une solution d'accueil privilégiée et de qualité ? Il sera nécessaire d'avoir des éléments de réponse concernant :

- le nombre d'enfants qui pourraient fréquenter l'accueil
- les agents nécessaires à l'encadrement
- le maintien du transport des enfants le midi vers Meslay (les familles concernées ne vont-elles pas inscrire les enfants à Meslay dès le matin ?)
- Les moyens dont la commune dispose pour assurer cet accueil

Le mois de juin arrive à grand pas, et la décision doit être dans des délais très courts pour que les familles puissent s'organiser. Un sondage des familles pourrait être intéressant pour appréhender les besoins des familles et le nombre d'élèves susceptibles de fréquenter les centres de loisirs. Ne serait-il pas plus judicieux « d'attendre » une année scolaire de plus pour aboutir à la rentrée 2022 à une organisation murement réfléchie ?

Au terme du débat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à un vote.

Le conseil municipal,

A 6 voix pour, 4 contre et 2 abstentions

Décide la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2022, afin de revenir à une semaine scolaire à 4 jours.

Le conseil d'école devra se réunir prochainement pour statuer. En cas de divergence de vote, l'inspection académique devra trancher et le rythme des 4,5 jours (qui est la norme) sera maintenu.

A l'issue du conseil d'école, un questionnaire relatif aux moyens de garde pourra être proposé aux familles.

## **5- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS**

### **Transfert De Compétence Mobilité**

Monsieur Le maire expose au conseil municipal la possibilité d'un transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes. Cette compétence est actuellement détenue par les Régions et les Communes. Ce transfert ne concernerait que des projets nouveaux (ex : les voies douces).

Christophe TINNIERE évoque l'équation à résoudre entre le faible taux d'occupation des salles de sport hors Meslay et le transport des joueurs vers ces salles.

Le conseil municipal donne son accord au transfert de compétences.

### **Bail commercial**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la poursuite des démarches de la vente du commerce local. A la demande des Douanes, le repreneur doit prendre possession des locaux au moins 2 semaines avant la signature de la vente du commerce.

Le conseil municipal donne son accord à la rédaction et la signature par Monsieur le Maire d'un bail

provisoire et du bail commercial définitif avec les repreneurs du commerce.

## Groupements de commande

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'un groupement de commande avec la communauté de communes du Pays de Meslay Grez concernant les contrats d'assurances.

Après délibération, le conseil municipal,

- décide d'adhérer au groupement de commande relatif aux contrats d'assurance.
- donne tous pouvoirs à Mr. le maire pour la signature des nouveaux contrats d'assurances, ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Monsieur le Maire précise également que l'appel d'offres relatif au groupement de commande de voirie est clôturé. Les entreprises CHAPRON et PIGEON TP ont été retenues pour les lots respectifs d'enduits et PAT et d'enrobés à chaud.

## Carte carburant

Le conseil municipal donne son accord à l'adhésion à la carte carburant du Super U de MESLAY pour la fourniture du carburant pour le véhicule municipal.

## Recrutement d'un agent technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec une responsable de la mission locale de Laval. Il n'y a pas de candidats en contrat aidé. Après contact avec Pôle emploi, les candidatures proposées sont en inadéquation avec le profil recherché. Une prospection va être faite auprès des entreprises d'insertion, des écoles de paysagisme, des entreprises de travailleurs handicapés, et des communes environnantes pour un complément d'heures...

## Organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochains

### 20 juin 2021

08 h 00 – 10 h 30	Jean- Paul BREHIN	Christophe TINNIERE	Lucien CHERRUAULT	Carolina PEREIRA	Romain LETREGUILLY
10 h 30 - 13 h 00	Didier PICHOT	Régine BREHIN	Catherine PICHOT	Raphaël LAMY	Méline BRUNEAU
13 h 00 – 15 H 30	Philippe OGER	Aurélien RICHARD	Carol-Anne SASSIER	Fanny MEIGNAN	Vanessa MENARD
15 h 30 – 18 h 00	Jérémy BERTREL	Aurélien RICHARD	Gustave LANGLOIS	Fanny MEIGNAN	Céline LENOIR

Le Bureau de vote composé de :

Jérémy BERTREL, Didier PICHOT, Philippe OGER, Jean-Paul BREHIN, Aurélien RICHARD, Lucien CHERRUAULT et Gustave LANGLOIS titulaires (et leur suppléants respectifs)

Les titulaires doivent être présents le matin pour l'ouverture des bureaux, le soir pour la clôture du scrutin et le dépouillement. Ils peuvent être assistés par des suppléants et des électeurs présents.

## 27 juin 2021

08 h 00 – 10 h 30	Raphaël LAMY	Lucie CHARPENTIER	Lucien CHERRUAULT	Carolina PEREIRA	Romain LETREGUILLY
10 h 30 - 13 h 00	Didier PICHOT	Lucie CHARPENTIER	Catherine PICHOT	Régine BREHIN	Mélinda BRUNEAU
13 h 00 – 15 H 30	Philippe OGER	Christophe TINNIERE	Carol-Anne SASSIER	Béatrice de FARCY de PONTFARCY	Vanessa MENARD
15 h 30 – 18 h 00	Jean-Paul BREHIN	Jérémy BERTREL	LANGLOIS Gustave	Béatrice de FARCY de PONTFARCY	Didier PICHOT

Bureau de vote composé de :

Jérémy BERTREL, Didier PICHOT, Philippe OGER, Jean-Paul BREHIN, Lucie CHARPENTIER, Lucien CHERRUAULT et Gustave LANGLOIS titulaires (avec leur suppléant respectif).

## 7- QUESTIONS DIVERSES

### Espace propreté

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux réalisés à l'espace propreté. Tous les conteneurs sont semi-enterrés à l'exception du conteneur Carton et « Le Relais ». Ceux-ci seront repositionnés prochainement dans la continuité de l'existant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 03.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	Excusée
BREHIN Régine		OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda		PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie		RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	Excusée
LAMY Raphaël	Excusé	TINNIERE Christophe	
LETREGUILLY Romain			